



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Finistère

Information sur le dispositif du Service National Universel

Réunion du 10 mars 2022



Le SNU, mode d'emploi

- Pour qui ?

Jeunes de 15 à 17 ans de nationalité française.

- Pour quoi faire ?

Contribuer à transmettre un socle républicain

Renforcer la cohésion nationale

Développer la culture de l'engagement

Contribuer à accompagner l'insertion sociale et professionnelle

- Où s'inscrire ?

www.snu.gouv.fr



Un parcours d'engagement en 3 étapes

1

Un séjour de cohésion

- 2 semaines
- Dans un autre département que son département de résidence

2

Une mission d'intérêt général

- 84 heures réparties au cours de l'année qui suit le séjour de cohésion
- Près du domicile

3

L'engagement volontaire

- 3 mois ou plus
- Partout en France ou dans le monde
- Entre 16 et 25 ans

FACULTATIF

12 au 24 juin 2022

3 au 15 juillet 2022

1

Le séjour de cohésion

Vivre en collectivité, créer des liens nouveaux, se découvrir, découvrir la culture de l'engagement et affirmer sa place dans la société.

Les thématiques

Activités physiques, sportives et de cohésion

Autonomie : connaissance des services publics, accès aux droits et promotion de la santé

Citoyenneté et institutions nationales et européennes

Culture

Découverte de l'engagement

Défense, sécurité et résilience nationales

Développement durable et transition écologique et solidaire

Quand ?

12 au 24 juin 2022

3 au 15 juillet 2022

Où ?

Dans des centres de cohésion installés dans des internats publics, centres de vacances, hôtels, etc. situés dans un autre département que le sien.

Et après ?

Une cérémonie de clôture est organisée le dernier jour. Chaque volontaire reçoit un certificat individuel de participation à la Journée défense et citoyenneté (JDC) et un accès gratuit à une plateforme d'apprentissage du Code de la route.

1

Le séjour de cohésion

Exemple d'une journée type :

07h00 - 8h00 Lever, petit-déjeuner

8h - 8h15 Lever des couleurs

8h30 - 9h30 Activités physiques et sportives

9h30 - 12h30 Activités
(ex. sensibilisation aux risques "sur ma route" et aux premiers secours)

12h30 - 14h Déjeuner

14h30 - 18h30 Activités
(ex. « Négociations européennes » et « découverte de la cybersécurité »)

18h30 - 19h Temps libre

19h-20h30 Dîner

20h30 -21h30 Démocratie interne

21h30 - 22h30 Temps libre / Coucher



2

La mission d'intérêt général

À la suite du séjour de cohésion, chaque volontaire effectue près de chez lui, une mission d'intérêt général. Des offres sont proposées sur l'espace SNU volontaire, les jeunes postulent en fonction de leurs souhaits et disponibilité.

Les domaines

Solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement, citoyenneté, prévention, défense, mémoire, etc.



Exemples

- Participation à l'organisation d'un événement culturel, sportif,
- Contribution au sein d'une association ou structure pour les personnes fragiles,
- Contribution à un chantier de restauration du patrimoine.

Où ?

Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics, etc.

Quand ?

Tout au long de l'année. Minimum 84 heures ou 12 jours consécutifs, hors temps scolaire.

3

L'Engagement volontaire (facultatif)

Pour prolonger cet engagement au service d'une société plus fraternelle et solidaire, chaque jeune peut poursuivre, avec une période d'engagement dans un dispositif de volontariat existant tel que le Service civique ou par du bénévolat : jeveuxaider.gouv.fr

Dispositifs de volontariat existants pouvant être mobilisés en phase 3 :

- Service civique,
- Sapeur-pompier volontaire,
- Réserve civique,
- Réserves des armées, de la gendarmerie nationale et de la police nationale,
- Volontariat à l'international,
- Bénévolat associatif, etc.

Où ?

Dans des secteurs très variées : Accompagnement des personnes, préservation du patrimoine, environnement, défense et sécurité, etc.

Qui ?

Tout jeune de 16 ans à 25 ans.

Quand ?

L'engagement peut durer minimum 3 mois.



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Finistère



Merci de votre attention

Pour plus d'informations : www.snu.gouv.fr

Contact SDJES : ce.sdjes29@ac-rennes.fr